

Fontenay-aux-Roses, le 19 février 2021

Monsieur le Président de l'Autorité de Sûreté Nucléaire

## AVIS IRSN N° 2021-00029

**Objet :** Réalisation d'une levée de doute et d'une caractérisation de sources radioactives – Lycée de la Tourelle – Sarcelles (95)

**Réf. :** [1] Lettre CODEP-PRS-2020-035907 du 7 juillet 2020

Par la lettre citée en référence, l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN) a sollicité le Service d'Intervention Radiologique et de Surveillance de l'Environnement (SIRSE) de l'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (IRSN) pour réaliser une levée de doute et une caractérisation radiologique d'une cocotte-minute portant la mention « danger source radioactive » découverte dans un dépôt de matériel dans le lycée de la Tourelle à Sarcelles (95). Le cas échéant, la caractérisation radiologique du ou des objets contenus dans la cocotte-minute et la mise en sécurité du ou des objets devaient être réalisées, ainsi qu'une levée de doute sur tout autre local où ils auraient pu transiter.

En réponse à votre demande, une équipe de l'IRSN est intervenue dans les locaux du lycée de la Tourelle le 9 juillet 2020 avec les objectifs suivants :

- effectuer une levée de doute radiologique dans le local d'entreposage de la cocotte-minute ;
- effectuer une levée de doute radiologique sur la cocotte-minute ;
- effectuer une extraction et une expertise du ou des objets contenus dans la cocotte-minute ;
- caractériser le ou les objets afin d'identifier les radionucléides présents et évaluer les activités en présence ;
- effectuer la mise en sécurité de la cocotte-minute et du ou des objets contenus dans la cocotte le cas échéant ;
- réaliser les investigations radiologiques nécessaires pour identifier une éventuelle dispersion de contamination dans les locaux où a transité la cocotte-minute ;

De cette intervention, l'IRSN retient que :

- la levée de doute dans les locaux d'entreposage historique de la cocotte-minute ne met pas en évidence d'anomalie radiologique en dehors de l'influence de la cocotte-minute et de son contenu ;
- **deux sources radioactives étaient présentes dans la cocotte-minute.** Une source de césium 137 de 229 kBq, dont la filière de reprise est le CEA et un générateur de radon 220, contenant 929 Bq de thorium 232, dont la filière de reprise est l'Andra.

- **Une mise en sécurité des objets radioactifs a été réalisée dans le local d'entreposage.** Le débit d'équivalent de dose au niveau du périmètre de sécurité est équivalent au bruit de fond local, à savoir 65 nSv.h<sup>-1</sup>.

**En conclusion, l'intervention de l'IRSN a mis en évidence le caractère radioactif de deux objets contenus dans la cocotte-minute, sans mettre en évidence de contamination des locaux d'entreposage de la cocotte-minute.**

Pour le Directeur Général et par délégation  
Eric COGEZ  
Chef du Service d'Intervention Radiologique et de  
Surveillance de l'Environnement